

Institution Jeanne d'Arc Site Saint Etienne (Divonne-les-Bains)

Circulaire de rentrée 2018-2019



Accès aux écoles

Villard : 649 rue de Villard, Divonne-les-Bains
Vézenex : 154 rue de Vézenex, Divonne-les-Bains

Adresse postale : École primaire Jeanne d'Arc
273 rue de Genève
01170 Gex

Secrétariat : 04 50 28 44 10
Courriel : secr.eco@jda-gex.org
Site internet : www.jda-gex.org

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire
À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE
Des dates sont à noter dans vos agendas*

Rentrée scolaire 2018 : mardi 4 septembre
à 9h30 pour Vésenex
à 10h15 pour Villard



Il n'y aura pas de service de garderie ce matin-là.

JOURS	Horaires de cours
LUNDI	8h45 – 12h00
MARDI	
JEUDI	13h15 – 16h15
VENDREDI	

La cantine, l'étude surveillée et la garderie du soir sont en service **dès le 1er jour**.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Tous les jours, à partir de 8h30, le matin et 13h10 l'après-midi.

Les enfants sont accueillis sur la cour de l'école.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les enfants avant l'ouverture des portes.

EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'Établissement : Monsieur Jean-Gilles DANO

Site Saint Etienne

VILLARD

Adjointe de direction : Mme COLOMBET

CP C	Mme COLOMBET (remplacée par Mme GUILLOT-PLASSE lors de son congé maternité)	CE1 C	Mme REYNAUD
------	---	-------	-------------

VÉSENEX

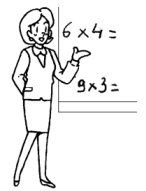
Adjointe de direction : Mme DUBY

CE2 D	Mme BOUVIER	CM1 D	Mme GUIENNE	CM2 D	Mme DUBY
-------	-------------	-------	-------------	-------	----------

Personnel Pause Méridienne : Mmes SCHTICZELLE, THIA-SOUI-TCHONG et CASTELLON-GOMEZ



EQUIPE EDUCATIVE



Chef d'Établissement : Monsieur Jean-Gilles DANO

Site Jeanne d'arc Gex

CLASSE	ENSEIGNANT	CLASSE	ENSEIGNANT
PETITE SECTION	Mme DE CADOU DAL	CE2 A	Mmes JEANMONOD et ARINO-MASSON
MOYENNE SECTION	Mme BENEZETH	CE2 B	Mmes DALMAS-MENSA et BESACIER
GRANDE SECTION	Mme BELLIER-HENNICKER	CM1 A	PEREIRA Marie
CP A	Mme BRUNNEVAL	CM1 B	Mmes CHEVANCE et TETREL
CP B	M. DAVID	CM1 C	Mmes BAR-RHOUT et DENOYELLE
CE1 A	Mmes VIELLIARD et AMIOT	CM2 A	Mme Chalendar
CE1 B	Mmes MOREL et AMIOT	CM2 B	WANECQ Anaëlle
Regroupement d'adaptation	LEGA VE-SAILLARD Aurélie	CM2 C	Mme NAYET et M. MICHEL

ASEM : Mmes JEAN-LOUIS, BARAND et LEONARDI

Pause Méridienne

Maternelle/CP :	Mmes JEAN-LOUIS, BARAND, LEONARDI, HABIB et KLUJ
Primaire :	Maîtresse de salle : Mme NICOD Responsable passage cartes cantine : Mme MARTINEZ
Surveillances :	Intérieur/Infirmier ie : Mme MORLAIN Cours de récréation : Mmes MORLAIN, BAZHDARAJ, KOSEVA, EMERY LAGER, HUOT

SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h15, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés jusqu'à 16h30. **Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.**

GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les conditions générales)

Horaires : **7h30 à 8h30** et **16h30 à 19h00**, sur le site Vésenex. Pour les élèves de Villard, deux consignes à bien respecter. Dernier délai de dépose du matin **8h20** (attention bus) et de reprise sur site **16h25** (attention bus).

Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir avant 17h30.

19h00 est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux. **Cet horaire doit impérativement être respecté.**

Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.

Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h30-19h00

En cas de problème, vous pouvez contacter la surveillante de l'étude/garderie :

04 50 28 92 86 à partir de 16h45 uniquement!



[SORTIE DE SKI \(voir les «conditions générales» sur le site internet\)](#)

ATTENTION

➤ **le changement d'horaires** se fait au retour des vacances de Noël jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

ANNULATION SORTIE SKI

En cas d'annulation anticipée dès le vendredi

- ♦ Fin des cours : 11h45
- ♦ Reprise des cours : 13h25

En cas d'annulation le lundi matin

- ♦ Fin des cours : 11h15
- ♦ Reprise des cours : 13h25



[OBJETS TROUVÉS](#)

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

[KERMESSE](#)

Date fixée au samedi 29 juin 2019

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

SECTION INTERNATIONALE FERNEY VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	vendredi 19 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
NOEL	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
HIVER	Vendredi 15 février 2019	Lundi 4 mars 2019
PRINTEMPS	Vendredi 12 avril 2019	Lundi 29 avril 2019

PAS DE COURS LES JOURS SUIVANTS :

Fête du travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2019
Armistice	Mercredi 8 mai 2019
Pont de l'Ascension	Jeudi 30 mai et Vendredi 31 mai 2019
Lundi de Pentecôte	Lundi 10 juin 2019



ATTENTION

***Il y aura un mercredi travaillé en juin :
- mercredi 12 juin pour rattrapage du vendredi 5 juillet.***

FIN DES COURS

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au vendredi 5 juillet 2019 au soir. Jeudi 4 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le vendredi 5 juillet sera rattrapé le mercredi 12 juin. **La sortie des élèves s'effectuera le mardi 2 juillet au soir.**

COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

Il est très important de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : www.jda-gex.org

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail (secr.eco@jda-gex.org) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accidents sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accidents. (cf. conditions générales)

Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.



Carte cantine

Le matin (avant 9h00), chaque élève signalera à son enseignante son inscription à la cantine. La liste sera transmise au secrétariat, puis au service restauration. La carte-cantine permettra l'emprunt des livres au CDI.

Elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant, ralentit le passage cantine ce dont nous n'avons vraiment pas besoin !.

→ **En cas de perte, effectuer un règlement de 2,00€ au secrétariat de l'école primaire ou l'acheter sur Ecole Directe.** Les nouvelles cartes sont éditées tous les lundis et jeudis matin à 9h00 au collège.

CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2^e et 3^e trimestre.**

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 6 décembre 2018 et le jeudi 14 mars 2019** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.

RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



REPAS SOLIDARITÉ

Un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution ainsi que d'autres actions de solidarité. Il s'agit de soutenir financièrement des associations.

Le repas solidarité est toujours destiné à **Haïti-école***. **Il aura lieu le Vendredi 12 avril 2019.**
L'exposition d'Haïti-école aura se déroulera la semaine du 1^{er} octobre 2018, le vernissage aura lieu mardi 2 octobre à 17h30.



**Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.

Celles-ci ne doivent pas être des stratégies d'évitement des activités pour convenance personnelle.



ANIMATION PASTORALE

Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 21 septembre 2018. Réservez votre journée pour nous accompagner!

De la Maternelle au CP, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

Du CE1 au CM2, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2018, deux parcours sont toujours proposés. La circulaire pastorale vous sera adressée vers le 24 août par courriel.

Pour la première communion

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.

N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.

Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.

**"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !
Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".**